

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité



ARRONDISSEMENT DE  
BRIVE-LA-GAILLARDE



# Extrait du Registre des Délibérations

### DELIBERATIONS

Nombre de membres :	18	L'an deux-mille-vingt-cinq, le dix mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Larche (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Larche, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard LAROCHE, Maire de Larche.
En exercice :	18	
Présents :	11	
Absents :	7	
Votants :	18	

**Date de convocation :** 28 février 2025

**Présents :** Bernard LAROCHE, Christelle PINGUET, Edouard VEGA-TOCA, Nathalie BRUZAT, Frédéric BUISSON, Jean MEYJONADE, Martine CHANOURDIE, Maria MACEDO, Christian MINARD, Philippe GILIBERT, Jérôme BADOUR.

**Absents :** Annie MARTIN (a donné procuration à Maria MACEDO), Stéphane BORDAS (a donné procuration à Frédéric BUISSON), Alain DUBOIS (a donné procuration à Nathalie BRUZAT), Christine PEYROU (a donné procuration à Edouard VEGA-TOCA), Maëlig LE BERRE (a donné procuration à Christelle PINGUET), Françoise JUILLAT-RANTIAN (a donné procuration à Philippe GILIBERT) Amanda BADOUR (a donné procuration à Jérôme BADOUR).

**Secrétaire de séance :** Maria MACEDO

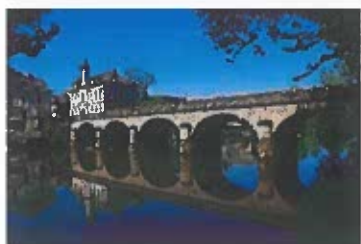
#### ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Désignation du secrétaire de séance
- Objets de la séance :

OBJET 1	2025-001	Approbation de la séance précédente
OBJET 2	2025-002	Maintien de demande de D.E.T.R. pour 2025
OBJET 3	2025-003	Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) 2025 2031 de la C.A.B.B.
OBJET 4	2025-004	Convention de prestation de service avec la C.A.B.B.
OBJET 5	2025-005	Participation aux dépenses de la FDEE 19
OBJET 6	2025-006	Convention d'occupation du domaine public – rue Alexis Jaubert
OBJET 7	2025-007	Demande de redéploiement de crédits CD 19 – Contractualisation 2023 2025
OBJET 8	2025-008	Dénomination de voies - lotissement de La Noble
OBJET 9	2025-009	Dénomination d'une voie communale
OBJET 10	2025-010	Choix de l'entreprise – Réfection du réseau de récupération des eaux pluviales – route de Puyjubert
OBJET 11	2025-011	Choix de l'entreprise – Aménagement et sécurisation du bourg
OBJET 12	2025-012	Choix de l'entreprise – Installation d'une clôture occultante autour des colonnes enterrées

- Informations et questions diverses.

REPUBLIQUE FRANÇAISE



ARRONDISSEMENT DE  
BRIVE-LA-GAILLARDE

Liberté Egalité Fraternité

## FEUILLE DE PRESENCE



### PRESENCE :

Membres du Conseil Municipal :	Présent	Absent	Procuration à :
Bernard LAROCHE	X		
Annie MARTIN		X	Maria MACEDO
Christelle PINGUET	X		
Edouard VEGA-TOCA	X		
Nathalie BRUZAT	X		
Stéphane BORDAS		X	Frédéric BUISSON
Frédéric BUISSON	X		
Jean MEYJONADE	X		
Martine CHANOURDIE	X		
Alain DUBOIS		X	Nathalie BRUZAT
Christine PEYROU		X	Edouard VEGA-TOCA
Maria MACEDO	X		
Christian MINARD	X		
Maëlig LE BERRE		X	Christelle PINGUET
Françoise JUILLAT-RANTIAN		X	Philippe GILIBERT
Philippe GILIBERT	X		
Jérôme BADOUR	X		
Amanda BADOUR		X	Jérôme BADOUR

SECRETAIRE DE SEANCE : Maria MACEDO



ARRONDISSEMENT DE  
BRIVE-LA-GAILLARDE

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL



**Lundi 10 mars 2025 à 20h – Salle du Conseil Municipal de Larche**

## Feuille d'émargement

Membres du Conseil Municipal :	Signatures :
Bernard LAROCHE	
Annie MARTIN	
Christelle PINGUET	
Edouard VEGA-TOCA	
Nathalie BRUZAT	
Stéphane BORDAS	
Frédéric BUISSON	
Jean MEYJONADE	
Martine CHANOURDIE	
Alain DUBOIS	
Christine PEYROU	
Maria MACEDO	
Christian MINARD	
Maëlig LE BERRE	
Françoise JUILLAT-RANTIAN	
Philippe GILIBERT	
Jérôme BADOUR	
Amanda BADOUR	

<b>OBJET 1</b>	<b>2025-001</b>	<b>Approbation séance précédente</b> Rapporteur – Monsieur le Maire, Bernard LAROCHE
----------------	-----------------	---

<b>Nombre de membres :</b>	<b>18</b>	<b>L'an deux-mille-vingt-cinq, le dix mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Larche (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Larche, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard LAROCHE, Maire de Larche.</b>
<b>En exercice :</b>	<b>18</b>	
<b>Présents :</b>	<b>11</b>	
<b>Absents :</b>	<b>7</b>	
<b>Votants :</b>	<b>18</b>	

**Date de convocation : 28 février 2025**

**Présents :** Bernard LAROCHE, Christelle PINGUET, Edouard VEGA-TOCA, Nathalie BRUZAT, Frédéric BUISSON, Jean MEYJONADE, Martine CHANOURDIE, Maria MACEDO, Christian MINARD, Philippe GILIBERT, Jérôme BADOUR.

**Absents :** Annie MARTIN (a donné procuration à Maria MACEDO), Stéphane BORDAS (a donné procuration à Frédéric BUISSON), Alain DUBOIS (a donné procuration à Nathalie BRUZAT), Christine PEYROU (a donné procuration à Edouard VEGA-TOCA), Maëlig LE BERRE (a donné procuration à Christelle PINGUET), Françoise JUILLAT-RANTIAN (a donné procuration à Philippe GILIBERT) Amanda BADOUR (a donné procuration à Jérôme BADOUR).

**Secrétaire de séance :** Maria MACEDO

Le rapporteur rappelle à l'assemblée les objets de la séance précédente :

N° OBJET	N° DELIB	INTITULE DE LA DELIBERATION	VOTANTS	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
OBJET 1	2024-069	Approbation séance précédente	18	18	0	0
OBJET 2	2024-070	Tarifs 2025 des services publics communaux	18	18	0	0
OBJET 3	2024-071	Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 20 juin 2024	18	18	0	0
OBJET 4	2024-072	Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) – adoption de la répartition de la contribution de Larche	18	18	0	0
OBJET 5	2024-073	Contribution de fonctionnement 2024 du Syndicat Mixte Ouvert Corrèze Centre de Supervision Départemental et conclusion d'une convention pour la mise en place des dispositifs de vidéoprotection	18	18	0	0
OBJET 6	2024-074	Approbation d'une dépense d'investissement au titre du déploiement de la vidéoprotection sur le territoire de la commune	18	18	0	0
OBJET 7	2024-075	Intégration d'une voie privée dans le domaine public (Tabatin)	18	18	0	0
OBJET 8	2024-076	Convention avec l'association départementale de protection civile de la Corrèze (ADPC 19) et subvention exceptionnelle	18	18	0	0

OBJET 9	2024- 077	Création de poste d'agent de maîtrise principal (emploi permanent)	18	18	0	0
OBJET 10	2024- 078	Création de poste d'adjoint technique territorial (emploi permanent)	18	18	0	0
OBJET 11	2024- 079	Mise à jour du tableau des effectifs permanents	18	18	0	0
OBJET 12	2024- 080	Refonte du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expérience et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)	18	18	0	0
OBJET 13	2024- 081	Mise en œuvre de la participation employeur en matière de Protection Sociale Complémentaire (PSC) – risque prévoyance – procédure de convention de participation proposée par le CDG 19	18	18	0	0
OBJET 14	2024- 085	Désignation des membres titulaires du comité d'hygiène et de sécurité et du comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement du collège de Larche	18	18	0	0
OBJET 15	2024- 086	Passation du contrat d'assurance statutaire du personnel	18	18	0	0

Le rapporteur propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance précédente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE:

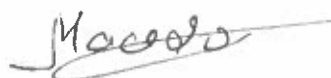
➤ **ARTICLE 1 : D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance précédente.

Votants :	18	Pour :	18	Contre :	0	Abstention :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	--------------	---

Le Maire  
Bernard LAROCHE




Le/la secrétaire de séance




<b>OBJET 2</b>	<b>2025-002</b>	<b>Maintien de demande de DETR pour 2025</b> Rapporteur – Monsieur le Maire, Bernard LAROCHE
----------------	-----------------	---

<b>Nombre de membres :</b>	<b>18</b>	<b>L'an deux-mille-vingt-cinq, le dix mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Larche (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Larche, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard LAROCHE, Maire de Larche.</b>
<b>En exercice :</b>	<b>18</b>	
<b>Présents :</b>	<b>11</b>	
<b>Absents :</b>	<b>7</b>	
<b>Votants :</b>	<b>18</b>	

**Date de convocation : 28 février 2025**

**Présents** : Bernard LAROCHE, Christelle PINGUET, Edouard VEGA-TOCA, Nathalie BRUZAT, Frédéric BUISSON, Jean MEYJONADE, Martine CHANOURDIE, Maria MACEDO, Christian MINARD, Philippe GILIBERT, Jérôme BADOUR.

**Absents** : Annie MARTIN (a donné procuration à Maria MACEDO), Stéphane BORDAS (a donné procuration à Frédéric BUISSON), Alain DUBOIS (a donné procuration à Nathalie BRUZAT), Christine PEYROU (a donné procuration à Edouard VEGA-TOCA), Maëlig LE BERRE (a donné procuration à Christelle PINGUET), Françoise JUILLAT-RANTIAN (a donné procuration à Philippe GILIBERT) Amanda BADOUR (a donné procuration à Jérôme BADOUR).

**Secrétaire de séance** : Maria MACEDO

VU la délibération N°2024 – 008 en date du 31 janvier 2024,

Le rapporteur rappelle au Conseil Municipal que le local de stockage des archives municipales présentant des signes de vétusté compromettant la préservation du patrimoine documentaire de notre commune, il a été décidé par le Conseil Municipal de procéder à des travaux.

Il rappelle qu'afin de financer ce projet, une demande de subvention de DETR a été formulée par délibération du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2024. La demande de subvention n'ayant pas été retenue en 2024, il s'agit de la maintenir pour 2025.

Le rapporteur indique que la modulation du taux de la DETR est modifiée en 2025 et qu'il convient de modifier le tableau de financement :

<b>TABLEAU RECAPITULATIF DES OPÉRATIONS ELIGIBLES A LA DETR (sommes HT)</b>			
<b>Nature de l'opération</b>	<b>Taux</b>	<b>Plafond de l'assiette éligible à la subvention</b>	<b>Observations</b>
Construction ou rénovation de mairies et de locaux administratifs des EPCI	45 %	350 000 €	Pour toute rénovation d'ERP*, les bâtiments doivent faire l'objet d'une AT** (autorisation de travaux) en vigueur ou d'une attestation de conformité à l'accessibilité.

\* ERP : Espace Recevant du Public

\*\* AT : Autorisation de Travaux

Le coût réel de cette opération s'élève à 24 181 € HT.

Le montant de la subvention DETR (Etat) attendue pour cet investissement s'élève à 10 881.45 €. Le département ayant accordé une participation à hauteur de 25%, dans le cadre de la contractualisation 2023 - 2025, le coût réel pour la commune s'élèverait à 7 254.30 € HT (cf tableau récapitulatif de financement ci-après).

TABLEAU RECAPITULATIF de FINANCEMENT (€, hors taxes (HT))				
Objet	Coût global	Subvention DETR	CD 19	Autofinancement
Rénovation archives municipales	24 181 €	10 881.45 €* 6 045.25 €	6 045.25 €	7 254.30 €

\*DETR : assiette éligible à la subvention : 350 000 € HT, taux 45 %.



Le rapporteur propose au Conseil Municipal de maintenir cette demande de subvention pour financer la réalisation de l'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE:

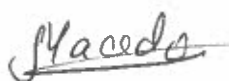
- **ARTICLE 1 : DE MAINTENIR** cette demande de subvention formulée auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour 2025 à hauteur de 45 % soit 10 881,45 €.
- **ARTICLE 2 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires.

Votants :	18	Pour :	18	Contre :	0	Abstention :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	--------------	---

Le Maire  
Bernard LAROCHE

Le/la secrétaire de séance




<b>OBJET 3</b>	<b>2025-003</b>	<b>Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) 2025 2031 de la C.A.B.B.</b> Rapporteur – Jean MEYJONADE
----------------	-----------------	--

<b>Nombre de membres :</b>	<b>18</b>	<b>L'an deux-mille-vingt-cinq, le dix mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Larche (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Larche, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard LAROCHE, Maire de Larche.</b>
<b>En exercice :</b>	<b>18</b>	
<b>Présents :</b>	<b>11</b>	
<b>Absents :</b>	<b>7</b>	
<b>Votants :</b>	<b>18</b>	

**Présents :** Bernard LAROCHE, Christelle PINGUET, Edouard VEGA-TOCA, Nathalie BRUZAT, Frédéric BUISSON, Jean MEYJONADE, Martine CHANOURDIE, Maria MACEDO, Christian MINARD, Philippe GILIBERT, Jérôme BADOUR.

**Absents :** Annie MARTIN (a donné procuration à Maria MACEDO), Stéphane BORDAS (a donné procuration à Frédéric BUISSON), Alain DUBOIS (a donné procuration à Nathalie BRUZAT), Christine PEYROU (a donné procuration à Edouard VEGA-TOCA), Maëlig LE BERRE (a donné procuration à Christelle PINGUET), Françoise JUILLAT-RANTIAN (a donné procuration à Philippe GILIBERT) Amanda BADOUR (a donné procuration à Jérôme BADOUR).

**Secrétaire de séance :** Maria MACEDO

VU le Code de la construction et de l'habitation, notamment les articles R302-2 et suivants, portant sur la procédure d'élaboration du PLH ;

VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive en date du 27 février 2023 portant sur l'engagement de la procédure d'élaboration du Programme Local de l'Habitat sur le territoire communautaire ;

VU le projet de PLH arrêté par délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive en date du 16 décembre 2024 ;

Le rapporteur rappelle que le Programme Local de l'Habitat (PLH) est un document stratégique d'orientation, de programmation et de mise en œuvre de la politique locale de l'habitat sur le territoire intercommunal. Il décline, pour une durée de six ans, les réponses locales à apporter aux besoins en matière d'habitat et d'hébergement, de développement ou d'adaptation de l'offre, pour tous les publics.

Le projet de PLH comprend :

- ✓ un diagnostic sur le fonctionnement des marchés locaux du foncier et du logement, sur les conditions d'habitat au sein du territoire communautaire ainsi que sur les dynamiques démographiques et économiques permettant de définir les besoins des habitants actuels et futurs du territoire ;
- ✓ un document d'orientation qui énonce, au vu du diagnostic, les principes et objectifs du programme ;
- ✓ un programme d'actions détaillé, qui définit les actions à mener et les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir.

En outre, le PLH 2025-2031 de l'Agglo de Brive s'inscrit dans la continuité des actions menées au cours du précédent PLH.

Les éléments du diagnostic ont permis de mettre en exergue plusieurs enjeux qui ont guidé la définition des orientations stratégiques du territoire pour les 6 prochaines années :

- Accompagner le vieillissement de la population,
- Améliorer la mixité générationnelle et maintenir les actifs,
- Développer les petits logements,
- Développer l'offre locative privée,

- Développer l'offre de logements locatifs sociaux,
- Favoriser les résidents permanents,
- Tendre vers la sobriété foncière,
- Rénover le parc vieillissant,
- Lutter contre la vacance des logements.

Ces enjeux ont été traduits dans un programme d'actions décliné en 20 fiches actions, articulées autour de 4 orientations stratégiques :

#### Orientation 1 : Tendre vers la sobriété foncière

- Action n°1 : Lutter contre la vacance des logements
- Action n°2 : Soutenir l'acquisition-amélioration et la production de logements en renouvellement urbain (dents creuses, friches)
- Action n°3 : Conforter une stratégie foncière intercommunale en partenariat avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) de Nouvelle-Aquitaine
- Action n°4 : Consolider le dialogue avec les opérateurs sur l'aspect qualitatif des opérations

#### Orientation 2 : Améliorer la qualité du parc existant

- Action n°5 : Poursuivre l'amélioration qualitative du parc existant
- Action n°6 : Accompagner les propriétaires dans l'amélioration énergétique de leur logement
- Action n°7 : Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap
- Action n°8 : Accompagner la lutte contre l'habitat indigne et non-décent
- Action n°9 : Accompagner les bailleurs sociaux dans la réhabilitation de leur parc
- Action n°10 : Mettre en œuvre le NPNRU Gaubre-Tujac

#### Orientation 3 : Proposer une offre de logement diversifiée et favoriser la mixité sociale

- Action n°11 : Programmer et soutenir une offre de logements locatifs sociaux adaptée aux évolutions sociétales et démographiques
- Action n°12 : Favoriser l'accession sociale abordable et suivre la vente HLM
- Action n°13 : Renforcer l'offre de logement pour les jeunes
- Action n°14 : Maitriser le développement d'une offre adaptée au vieillissement
- Action n°15 : Favoriser le développement d'une offre de logement et d'hébergement adaptée aux besoins des plus fragiles
- Action n°16 : Compléter l'offre d'habitat des gens du voyage
- Action N°17 : Poursuivre la mise en place des outils liés à l'attribution des logements locatifs sociaux

#### Orientation 4 : Animer, suivre et évaluer la politique de l'habitat

- Action n°18 : Consolider un observatoire de l'habitat et du foncier
- Action n°19 : Renforcer la communication sur les missions de la Maison de l'Habitat
- Action n°20 : Animer le PLH dans une dynamique partenariale


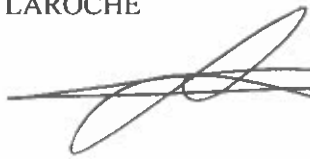
Conformément à l'article R.302-9 du Code de la construction et de l'habitation, il est demandé à chaque Conseil Municipal et au comité syndical du Syndicat d'Etudes du Bassin de Brive (SEBB), structure porteuse du Schéma de Cohérence Territoriale, de bien vouloir donner un avis sur le projet de Programme Local de l'Habitat arrêté le 16 décembre 2024 par le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

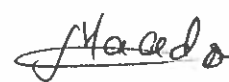
- **EMET** un avis favorable sur le Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à transmettre cet avis à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive.

Votants :	18	Pour :	14	Contre :	0	Abstention :	4
-----------	----	--------	----	----------	---	--------------	---

Le Maire  
Bernard LAROCHE



Le/la secrétaire de séance



<b>OBJET 4</b>	<b>2025-004</b>	<b>Convention de prestation de service avec la C.A.B.B.</b> Rapporteur – Edouard VEGA TOCA
----------------	-----------------	---

<b>Nombre de membres :</b>	<b>18</b>	<b>L’an deux-mille-vingt-cinq, le dix mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Larche (Corrèze) dûment convoqué, s’est réuni à la mairie de Larche, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard LAROCHE, Maire de Larche.</b>
<b>En exercice :</b>	<b>18</b>	
<b>Présents :</b>	<b>11</b>	
<b>Absents :</b>	<b>7</b>	
<b>Votants :</b>	<b>18</b>	

**Présents** : Bernard LAROCHE, Christelle PINGUET, Edouard VEGA-TOCA, Nathalie BRUZAT, Frédéric BUISSON, Jean MEYJONADE, Martine CHANOURDIE, Maria MACEDO, Christian MINARD, Philippe GILIBERT, Jérôme BADOUR.

**Absents** : Annie MARTIN (a donné procuration à Maria MACEDO), Stéphane BORDAS (a donné procuration à Frédéric BUISSON), Alain DUBOIS (a donné procuration à Nathalie BRUZAT), Christine PEYROU (a donné procuration à Edouard VEGA-TOCA), Maëlig LE BERRE (a donné procuration à Christelle PINGUET), Françoise JUILLAT-RANTIAN (a donné procuration à Philippe GILIBERT) Amanda BADOUR (a donné procuration à Jérôme BADOUR).

**Secrétaire de séance** : Maria MACEDO

**Vu** la précédente délibération du Conseil Municipal et la convention relative à cet objet,  
**Vu** la délibération en date du 16 décembre 2024 de la Communauté d’Agglomération du Bassin de BRIVE (C.A.B.B.),

**Considérant** que la précédente convention est arrivée à échéance au 31 décembre 2024,  
**Considérant** qu’il convient de la renouveler pour une durée de 5 ans,

Le rapporteur rappelle qu’une convention de prestation de service a été signée précédemment avec les services de la Communauté d’Agglomération du Bassin de Brive (C.A.B.B.)

Par cette convention, la C.A.B.B. confie à la commune de Larche la fourniture de repas et goûters journaliers au multi-accueil « Les petites Cigales » et au multi accueil « Les petits Grillons » et partie de l’entretien des équipements affectés ou partiellement affectés à l’exercice de la compétence communautaire en matière de petite enfance.

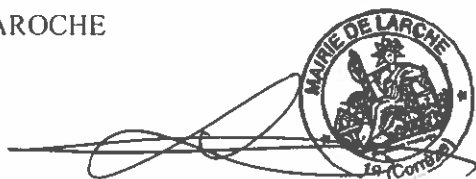
Le rapporteur propose au Conseil Municipal d’autoriser le renouvellement de ces prestations dans les conditions fixées par convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE:

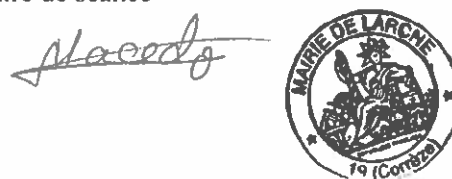
- **ARTICLE 1 : D’APPROUVER** la convention portant sur la prestation de service entre la commune de Larche et la C.A.B.B.
- **ARTICLE 2 : D’AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et à prendre toute disposition relative à l’exécution de la présente délibération.

Votants :	18	Pour :	18	Contre :	0	Abstention :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	--------------	---

Le Maire  
Bernard LAROCHE



Le/la secrétaire de séance



<b>OBJET 5</b>	<b>2025-005</b>	<b>Participation aux dépenses de la FDEE 19</b> Rapporteur – Monsieur Bernard LAROCHE
----------------	-----------------	--

<b>Nombre de membres :</b>	<b>18</b>
<b>En exercice :</b>	<b>18</b>
<b>Présents :</b>	<b>11</b>
<b>Absents :</b>	<b>7</b>
<b>Votants :</b>	<b>18</b>

L'an deux-mille-vingt-cinq, le dix mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Larche (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Larche, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard LAROCHE, Maire de Larche.

**Présents :** Bernard LAROCHE, Christelle PINGUET, Edouard VEGA-TOCA, Nathalie BRUZAT, Frédéric BUISSON, Jean MEYJONADE, Martine CHANOURDIE, Maria MACEDO, Christian MINARD, Philippe GILIBERT, Jérôme BADOUR.

**Absents :** Annie MARTIN (a donné procuration à Maria MACEDO), Stéphane BORDAS (a donné procuration à Frédéric BUISSON), Alain DUBOIS (a donné procuration à Nathalie BRUZAT), Christine PEYROU (a donné procuration à Edouard VEGA-TOCA), Maëlig LE BERRE (a donné procuration à Christelle PINGUET), Françoise JUILLAT-RANTIAN (a donné procuration à Philippe GILIBERT) Amanda BADOUR (a donné procuration à Jérôme BADOUR).

**Secrétaire de séance :** Maria MACEDO

VU le montant des contributions fiscalisées qui devront être mises en recouvrement en 2025 et notamment la quote-part relative à la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE19),

Le rapporteur informe les membres du Conseil Municipal que la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE19) a communiqué aux communes les montants de leurs contributions. La quote-part pour la commune de LARCHE s'élève à 4 923 € pour l'année 2025.

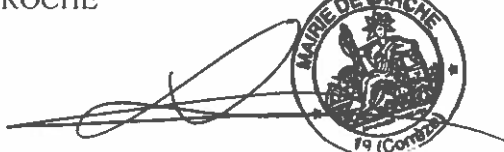

Il précise qu'en application de l'article L.5212.20 du Code Général des Collectivités territoriales, la mise en recouvrement de ces impôts ne peut être poursuivie que si le Conseil Municipal, obligatoirement consulté, ne s'y est pas opposé en affectant d'autres ressources au paiement de sa quote-part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE

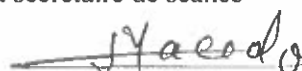
- **ARTICLE 1 : D'ACCEPTER** la mise en recouvrement par les services fiscaux auprès des administrés de la somme fixée par la délibération de la FDEE (participation fiscalisée).
- **ARTICLE 2 : DE CHARGER** le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Votants :	18	Pour :	18	Contre :	0	Abstention :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	--------------	---

Le Maire  
Bernard LAROCHE

Le/la secrétaire de séance




<b>OBJET 6</b>	<b>2025-006</b>	<b>Convention d'occupation du domaine public – rue Alexis Jaubert</b> Rapporteur – Monsieur Edouard VEGA TOCA
----------------	-----------------	--

<b>Nombre de membres :</b>	<b>18</b>	<b>L'an deux-mille-vingt-cinq, le dix mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Larche (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Larche, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard LAROCHE, Maire de Larche.</b>
<b>En exercice :</b>	<b>18</b>	
<b>Présents :</b>	<b>11</b>	
<b>Absents :</b>	<b>7</b>	
<b>Votants :</b>	<b>18</b>	

**Présents :** Bernard LAROCHE, Christelle PINGUET, Edouard VEGA-TOCA, Nathalie BRUZAT, Frédéric BUISSON, Jean MEYJONADE, Martine CHANOURDIE, Maria MACEDO, Christian MINARD, Philippe GILIBERT, Jérôme BADOUR.

**Absents :** Annie MARTIN (a donné procuration à Maria MACEDO), Stéphane BORDAS (a donné procuration à Frédéric BUISSON), Alain DUBOIS (a donné procuration à Nathalie BRUZAT), Christine PEYROU (a donné procuration à Edouard VEGA-TOCA), Maëlig LE BERRE (a donné procuration à Christelle PINGUET), Françoise JUILLAT-RANTIAN (a donné procuration à Philippe GILIBERT) Amanda BADOUR (a donné procuration à Jérôme BADOUR).

**Secrétaire de séance :** Maria MACEDO

Le rapporteur rappelle que par délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2008, il avait été décidé de mettre à disposition une parcelle de terrain en nature de parking, cadastrée à la section AB196, à Monsieur Isler Hasan, garagiste au 44 grande rue Alexis Jaubert à LARCHE, pour, notamment la vente de véhicule. A ce titre une convention avait été signée entre la commune et Monsieur Isler Hasan.

Cette convention a été revue en 2019 selon les conditions suivantes :

- surface occupée : 36 m<sup>2</sup> (3 places de 12m<sup>2</sup>) ;
- redevance annuelle : 300 € par an, révisable annuellement et payable en une fois.

Cette convention nécessite d'être réactualisée. Il est proposé au Conseil Municipal de proroger cette convention, selon les mêmes conditions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE:

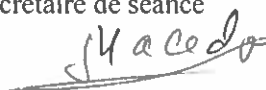
- **ARTICLE 1 : D'ACCEPTER** l'occupation temporaire de 3 places de parking sur cette parcelle pour la vente de véhicule par Monsieur Isler Hasan;
- **ARTICLE 2 : DE FIXER** le montant du loyer à 300€, révisable annuellement et payable en une fois.
- **ARTICLE 3 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public correspondante et tous documents se rapportant à cette délibération.

Votants :	18	Pour :	18	Contre :	0	Abstention :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	--------------	---

Le Maire  
Bernard LAROCHE




Le/la secrétaire de séance




<b>OBJET 7</b>	<b>2025-007</b>	<b>Demande de redéploiement de crédits subvention CD19 – contractualisation 2023-2025</b> Rapporteur – Monsieur Edouard VEGA-TOCA
----------------	-----------------	--

<b>Nombre de membres :</b>	<b>18</b>	<b>L’an deux-mille-vingt-cinq, le dix mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Larche (Corrèze) dûment convoqué, s’est réuni à la mairie de Larche, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard LAROCHE, Maire de Larche.</b>
<b>En exercice :</b>	<b>18</b>	
<b>Présents :</b>	<b>11</b>	
<b>Absents :</b>	<b>7</b>	
<b>Votants :</b>	<b>18</b>	

**Présents :** Bernard LAROCHE, Christelle PINGUET, Edouard VEGA-TOCA, Nathalie BRUZAT, Frédéric BUISSON, Jean MEYJONADE, Martine CHANOURDIE, Maria MACEDO, Christian MINARD, Philippe GILIBERT, Jérôme BADOUR.

**Absents :** Annie MARTIN (a donné procuration à Maria MACEDO), Stéphane BORDAS (a donné procuration à Frédéric BUISSON), Alain DUBOIS (a donné procuration à Nathalie BRUZAT), Christine PEYROU (a donné procuration à Edouard VEGA-TOCA), Maëlig LE BERRE (a donné procuration à Christelle PINGUET), Françoise JUILLAT-RANTIAN (a donné procuration à Philippe GILIBERT) Amanda BADOUR (a donné procuration à Jérôme BADOUR).

**Secrétaire de séance :** Maria MACEDO

Le rapporteur rappelle que par délibération du Conseil Municipal n°2023-050 en date du 25 mai 2023, la commune actait la contractualisation triennale 2023-2025 relative à la participation financière du Conseil Départemental au profit des projets communaux.

Le rapporteur indique que les investissements projetés en 2025 (aménagement et sécurisation du bourg, aménagement de la plaine des jeux et de l’espace de loisirs de Puy GRANEL) peuvent bénéficier du soutien financier du département, au titre de la contractualisation.

<b>OPERATION</b>	<b>MONTANT HT</b>	<b>Taux aide CD19</b>	<b>Montant aide CD19</b>
Aménagement et sécurisation du bourg	20 600 €	25 %	5 150 €
Aménagement de la plaine des jeux (Création d’une piste de course)	12 500 €	30 %	3 750 €
Aménagement de l’espace de jeux de Puy Granel – pose de clôture et portail	7 500 €	25 %	1 875 €

Les crédits arrêtés dans le cadre de la contractualisation 2023-2025 pour l’opération « aménagement et réhabilitation des voies du quartier Puy Granel » qui sont reportés, seront redéployés pour financer les projets évoqués précédemment.

Le rapporteur propose au Conseil Municipal d’accepter cette demande de redéploiement et de solliciter ces aides pour l’année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- **ARTICLE 1 : DE SOLLICITER** auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental le redéploiement des crédits alloués dans le cadre de la contractualisation 2023-2025 tel que défini ci-dessus.
- **ARTICLE 2 : DE SOLLICITER** auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental le financement relatif à ces aménagements pour un montant de l’aménagement et à la sécurisation du bourg pour un montant de 10 775 €.
- **ARTICLE 3 : D’AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

Votants :	18	Pour :	18	Contre :	0	Abstention :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	--------------	---

Le Maire  
Bernard LAROCHE



Le/la secrétaire de séance



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>OBJET 8</b>	<b>2025-008</b>	<b>Dénomination de voie – Lotissement de La Noble</b> Rapporteur – Monsieur le Maire, Bernard LAROCHE
----------------	-----------------	--

<b>Nombre de membres :</b>	<b>18</b>	<b>L’an deux-mille-vingt-cinq, le dix mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Larche (Corrèze) dûment convoqué, s’est réuni à la mairie de Larche, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard LAROCHE, Maire de Larche.</b>
<b>En exercice :</b>	<b>18</b>	
<b>Présents :</b>	<b>11</b>	
<b>Absents :</b>	<b>7</b>	
<b>Votants :</b>	<b>18</b>	

**Présents :** Bernard LAROCHE, Christelle PINGUET, Edouard VEGA-TOCA, Nathalie BRUZAT, Frédéric BUISSON, Jean MEYJONADE, Martine CHANOURDIE, Maria MACEDO, Christian MINARD, Philippe GILIBERT, Jérôme BADOUR.

**Absents :** Annie MARTIN (a donné procuration à Maria MACEDO), Stéphane BORDAS (a donné procuration à Frédéric BUISSON), Alain DUBOIS (a donné procuration à Nathalie BRUZAT), Christine PEYROU (a donné procuration à Edouard VEGA-TOCA), Maëlig LE BERRE (a donné procuration à Christelle PINGUET), Françoise JUILLAT-RANTIAN (a donné procuration à Philippe GILIBERT) Amanda BADOUR (a donné procuration à Jérôme BADOUR).

**Secrétaire de séance :** Maria MACEDO

Le rapporteur rappelle que la dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au choix du Conseil Municipal, dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Cette dénomination doit intervenir avant toute construction et, dans le cas d’un lotissement privé, doit se faire en concertation avec le propriétaire.

Ainsi, s’agissant du nouveau lotissement de La Noble, il est nécessaire de procéder à ces dénominations. Une proposition a été formulée par le propriétaire pour l’une des voies. Celle-ci doit être étudiée par le Conseil Municipal et une liste de quatre autres propositions établie et arrêtée, pour les quatre voies restantes.

Voie, emplacement ou équipement	Proposition de dénomination
Voie 1 Voie principale du nouveau lotissement de La Noble	Rue Michel PIGNOT
Voie 2	
Voie 3	
Voie 4	
Voie 5	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

➤ **ARTICLE 1 : DE SURSEoir** cette délibération

Votants : 18	Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Le Maire  
Bernard LAROCHE




Le/la secrétaire de séance

*M. MACEDO*



<b>OBJET 9</b>	<b>2025-009</b>	<b>Dénomination de voie</b> Rapporteur – Monsieur le Maire, Bernard LAROCHE
----------------	-----------------	--

<b>Nombre de membres :</b>	<b>18</b>	<b>L'an deux-mille-vingt-cinq, le dix mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Larche (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Larche, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard LAROCHE, Maire de Larche.</b>
<b>En exercice :</b>	<b>18</b>	
<b>Présents :</b>	<b>11</b>	
<b>Absents :</b>	<b>7</b>	
<b>Votants :</b>	<b>18</b>	

**Présents :** Bernard LAROCHE, Christelle PINGUET, Edouard VEGA-TOCA, Nathalie BRUZAT, Frédéric BUISSON, Jean MEYJONADE, Martine CHANOURDIE, Maria MACEDO, Christian MINARD, Philippe GILIBERT, Jérôme BADOUR.

**Absents :** Annie MARTIN (a donné procuration à Maria MACEDO), Stéphane BORDAS (a donné procuration à Frédéric BUISSON), Alain DUBOIS (a donné procuration à Nathalie BRUZAT), Christine PEYROU (a donné procuration à Edouard VEGA-TOCA), Maëlig LE BERRE (a donné procuration à Christelle PINGUET), Françoise JUILLAT-RANTIAN (a donné procuration à Philippe GILIBERT) Amanda BADOUR (a donné procuration à Jérôme BADOUR).

**Secrétaire de séance :** Maria MACEDO

Le rapporteur rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de procéder par délibération à la dénomination des rues et voies.

Dans le cadre des dénominations des voies du Lotissement de La Noble, une nouvelle voie a été créée entre l'avenue du Docteur P. SOUFRON et le lotissement. Celle-ci étant située sur le domaine public, il appartient au Conseil Municipal d'établir et d'arrêter une proposition de dénomination pour cette voie.

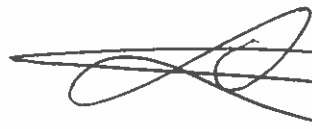

Voie, emplacement ou équipement	Proposition de dénomination
Voie sans nom située entre le lotissement et l'avenue P. SOUFRON	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE

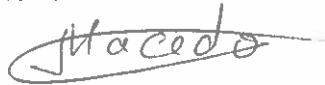

➤ **ARTICLE 1 : DE SURSEOIR** cette délibération,

Votants :	18	Pour :	18	Contre :	0	Abstention :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	--------------	---

Le Maire  
Bernard LAROCHE

Le/la secrétaire de séance

<b>OBJET 10</b>	<b>2025-010</b>	<b>Choix de l'entreprise – Réfection du réseau de récupération des eaux pluviales – route de Puyjubert</b> Rapporteur – Monsieur Bernard LAROCHE
-----------------	-----------------	---

<b>Nombre de membres :</b>	<b>18</b>
<b>En exercice :</b>	<b>18</b>
<b>Présents :</b>	<b>11</b>
<b>Absents :</b>	<b>7</b>
<b>Votants :</b>	<b>18</b>

L'an deux-mille-vingt-cinq, le dix mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Larche (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Larche, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard LAROCHE, Maire de Larche.

**Présents :** Bernard LAROCHE, Christelle PINGUET, Edouard VEGA-TOCA, Nathalie BRUZAT, Frédéric BUISSON, Jean MEYJONADE, Martine CHANOURDIE, Maria MACEDO, Christian MINARD, Philippe GILIBERT, Jérôme BADOUR.

**Absents :** Annie MARTIN (a donné procuration à Maria MACEDO), Stéphane BORDAS (a donné procuration à Frédéric BUISSON), Alain DUBOIS (a donné procuration à Nathalie BRUZAT), Christine PEYROU (a donné procuration à Edouard VEGA-TOCA), Maëlig LE BERRE (a donné procuration à Christelle PINGUET), Françoise JUILLAT-RANTIAN (a donné procuration à Philippe GILIBERT) Amanda BADOUR (a donné procuration à Jérôme BADOUR).

**Secrétaire de séance :** Maria MACEDO

Le rapporteur indique au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à des travaux de récupération des eaux pluviales sur la route de PUYJUBERT

A cette fin, une consultation a été effectuée pour la réalisation des travaux auprès de différentes entreprises dont les propositions sont récapitulées ci-dessous :

<b>Entreprise</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>
Lagarde et Laronze	12 040 €	14 448 €
Pignot T.P.	10 040 €	12 048 €
Devaud T.P.	11 372.50 €	13 647 €

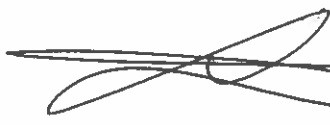

Le rapporteur propose au Conseil Municipal d'accepter la proposition de l'entreprise Pignot T.P. pour un montant de 10 040 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

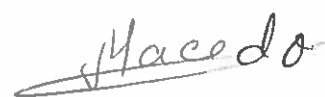
- **ARTICLE 1 : D'AUTORISER** la réalisation de cet équipement.
- **ARTICLE 2 : D'ACCEPTER** la proposition de l'entreprise Pignot T.P. pour un montant de 10 040 € HT.
- **ARTICLE 3 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents et de faire toutes les démarches nécessaires.
- **ARTICLE 4 : DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget.

Votants :	18	Pour :	18	Contre :	0	Abstention :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	--------------	---

Le Maire  
Bernard LAROCHE

Le/la secrétaire de séance




## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>OBJET 11</b>	<b>2025-011</b>	<b>Choix de l'entreprise – Aménagement et sécurisation du bourg</b> Rapporteur – Monsieur Bernard LAROCHE
-----------------	-----------------	--

<b>Nombre de membres :</b>	<b>18</b>	<b>L'an deux-mille-vingt-cinq, le dix mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Larche (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Larche, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard LAROCHE, Maire de Larche.</b>
<b>En exercice :</b>	<b>18</b>	
<b>Présents :</b>	<b>11</b>	
<b>Absents :</b>	<b>7</b>	
<b>Votants :</b>	<b>18</b>	

**Présents :** Bernard LAROCHE, Christelle PINGUET, Edouard VEGA-TOCA, Nathalie BRUZAT, Frédéric BUISSON, Jean MEYJONADE, Martine CHANOURDIE, Maria MACEDO, Christian MINARD, Philippe GILIBERT, Jérôme BADOUR.

**Absents :** Annie MARTIN (a donné procuration à Maria MACEDO), Stéphane BORDAS (a donné procuration à Frédéric BUISSON), Alain DUBOIS (a donné procuration à Nathalie BRUZAT), Christine PEYROU (a donné procuration à Edouard VEGA-TOCA), Maëlig LE BERRE (a donné procuration à Christelle PINGUET), Françoise JUILLAT-RANTIAN (a donné procuration à Philippe GILIBERT) Amanda BADOUR (a donné procuration à Jérôme BADOUR).

**Secrétaire de séance :** Maria MACEDO

Le rapporteur indique au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à des travaux d'aménagements et de sécurisation du bourg.

Ces travaux ont pour objectif la sécurisation de l'entrée du bourg par limitation de vitesse via un aménagement de voirie et reprise des réseaux.

A cette fin, une consultation a été effectuée pour la réalisation des travaux auprès de différentes entreprises dont les propositions sont récapitulées ci-dessous :

<b>TRAVAUX VOIRIE VRD</b>		
<b>Entreprise</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>
AEL	23 962 €	28 754.40 €
Pignot T.P.	16 830 €	20 196 €

Le rapporteur propose au Conseil Municipal d'accepter la proposition de l'entreprises suivante :

- Pignot T.P. pour un montant de 16 830 € HT,


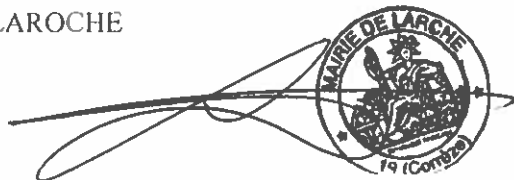
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE:

- **ARTICLE 1 : D'AUTORISER** la réalisation de cette opération.
- **ARTICLE 2 : D'ACCEPTER** la proposition de l'entreprise Pignot T.P. pour un montant de 16 830 € HT.
- **ARTICLE 3 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents et de faire toutes les démarches nécessaires.
- **ARTICLE 4 : DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget.

18

<b>Votants :</b>	<b>18</b>	<b>Pour :</b>	<b>18</b>	<b>Contre :</b>	<b>0</b>	<b>Abstention :</b>	<b>0</b>
------------------	-----------	---------------	-----------	-----------------	----------	---------------------	----------

Le Maire  
Bernard LAROCHE



Le/la secrétaire de séance



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>OBJET 12</b>	<b>2025-012</b>	<b>Choix de l'entreprise – Installation d'une clôture occultante autour des colonnes enterrées</b> Rapporteur – Monsieur Bernard LAROCHE
-----------------	-----------------	---

<b>Nombre de membres :</b>	<b>18</b>
<b>En exercice :</b>	<b>18</b>
<b>Présents :</b>	<b>11</b>
<b>Absents :</b>	<b>7</b>
<b>Votants :</b>	<b>18</b>

L'an deux-mille-vingt-cinq, le dix mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Larche (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Larche, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard LAROCHE, Maire de Larche.

**Présents :** Bernard LAROCHE, Christelle PINGUET, Edouard VEGA-TOCA, Nathalie BRUZAT, Frédéric BUISSON, Jean MEYJONADE, Martine CHANOURDIE, Maria MACEDO, Christian MINARD, Philippe GILIBERT, Jérôme BADOUR.

**Absents :** Annie MARTIN (a donné procuration à Maria MACEDO), Stéphane BORDAS (a donné procuration à Frédéric BUISSON), Alain DUBOIS (a donné procuration à Nathalie BRUZAT), Christine PEYROU (a donné procuration à Edouard VEGA-TOCA), Maëlig LE BERRE (a donné procuration à Christelle PINGUET), Françoise JUILLAT-RANTIAN (a donné procuration à Philippe GILIBERT) Amanda BADOUR (a donné procuration à Jérôme BADOUR).

**Secrétaire de séance :** Maria MACEDO

Le rapporteur indique au Conseil Municipal que dans le cadre du programme d'installation de colonnes enterrées menée par le SIRTOM, il est nécessaire de procéder à la pose de clôtures occultantes autour de cet aménagement.

A cette fin, une consultation a été effectuée pour cette opération auprès de différentes sociétés dont les propositions sont récapitulées ci-dessous :

<b>Entreprise</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>
Lacombe créations	6 322 €	7 586.40 €
Urban clôtures	4 815 €	5 542.50 €

Le rapporteur propose au Conseil Municipal d'accepter la proposition de l'entreprise Urban clôtures pour un montant de 4 815 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- **ARTICLE 1 : D'AUTORISER** la réalisation de cet investissement.
- **ARTICLE 2 : D'ACCEPTER** la proposition de l'entreprise Urban clôtures pour un montant de 4 815 € HT.
- **ARTICLE 3 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents et de faire toutes les démarches nécessaires.
- **ARTICLE 4 : DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget.

Votants :	18	Pour :	18	Contre :	0	Abstention :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	--------------	---

Le Maire  
Bernard LAROCHE



Le/la secrétaire de séance

